



Appel à projets ciblé 2023 pour le financement de manifestations scientifiques « Santé planétaire »

Bases de soutien :

La crise sanitaire occasionnée par la pandémie de Covid-19 a non seulement causé de nombreuses victimes à travers le monde mais aussi complètement bouleversé l'organisation et la prise en charge des malades quelle que soit leur pathologie. Les systèmes de santé ont été poussés au bout de leur capacité et la communauté internationale a été mise à l'épreuve pour trouver des solutions dans des délais record. Cette situation sanitaire historique a soulevé de nombreuses interrogations qui peuvent être regroupées autour de la notion de santé planétaire, notamment en raison des implications transversales des maladies sur les différents champs de recherches scientifiques : histoire, langue, culture et sociétés, science économique et politique, droit, sport, biologie, médecine, pharmacie, paramédical, psychologie... Le principal défi étant de trouver les moyens pour améliorer la santé et l'accès aux soins dans nos sociétés certes interconnectées mais dont le développement reste toutefois contrasté. Or, tout au long de cette période, la France et l'Allemagne ont réaffirmé leur détermination en faveur d'une coopération accrue et ont fait preuve de solidarité réciproque mais aussi avec leurs partenaires européens et le reste du monde. L'Europe, elle aussi, a engagé sa responsabilité dans la gestion de cette crise dont les conséquences technologiques, économiques et sociales sont nombreuses.

Le présent appel à projets pour le financement de manifestations scientifiques pour jeunes chercheuses et jeunes chercheurs a pour objectif d'intensifier la réflexion et de renforcer le dialogue sur cette thématique dans une perspective interdisciplinaire franco-allemande et européenne. Il permettra de faire émerger et de rendre visible des manifestations qui pourraient ensuite aboutir à d'autres formes de coopération franco-allemande.

Les manifestations scientifiques sont destinées aux doctorant*es et/ou post-docs. Les manifestations soutenues pourront également être ouvertes aux étudiant*es de master ou équivalent lorsque cela apparaît justifié.

L'appel à projets s'adresse aux établissements d'enseignement supérieur français et allemands ainsi qu'aux organismes de recherche. L'implication d'un pays tiers est envisagée positivement.

L'appel à projets est ouvert à toutes les disciplines. La durée de la manifestation peut s'étendre de 2 jours minimum à 4 semaines maximum. Les projets peuvent prévoir l'organisation d'une manifestation unique ou d'une série de manifestations structurées. Dans le cas d'une série de manifestations, celles-ci devront en règle générale se succéder à un rythme régulier.

En règle générale, la manifestation devra se tenir dans les 2 ans suivant la date de dépôt du dossier de demande de soutien. Ceci vaut également pour le cas d'une série de manifestations.

Pour être recevables, les projets devront répondre aux critères suivants :

- Présenter une dimension franco-allemande marquée, explicitée dans le dossier de candidature,
- S'adresser à un public cible principalement composé de jeunes chercheuses et chercheurs.

Pour préparer l'organisation d'une manifestation scientifique, les porteur*euses de projet pourront organiser des « rencontres préparatoires » et obtenir à cette fin un soutien spécifique de l'UFA. L'appel à projets correspondant est disponible sous le lien suivant : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>

L'évaluation des projets sera opérée sur la base des critères suivants :

- Intensification de la réflexion sur la santé globale dans l'enseignement supérieur et/ou la recherche sous l'angle particulier de la coopération franco-allemande et européenne,
- Qualité scientifique, pertinence et caractère innovant de la thématique scientifique,
- Approche méthodologique interculturelle,
- Profil scientifique et pédagogique des porteur*euses de projet,
- Qualité scientifique et pédagogique des intervenant*es,
- Composition binationale, voire internationale, de l'équipe pédagogique,

- Répartition équilibrée entre les participant*es à la manifestation issu*es des deux États partenaires,
- Intégration de partenaires extérieurs (entreprises, fondation, etc.) lorsque cela semble judicieux au regard de la thématique de la manifestation,
- Qualité du plan de financement (budget équilibré, cofinancement) avec indication, le cas échéant, des frais d'inscription des participant*es ainsi que la mention des financements propres,
- Capacité des porteur*euses de projet à mettre en œuvre un projet franco-allemand.

Les aspects suivants devront être explicités dans la présentation du projet :

- Approche pédagogique,
- Modalités de sélection des candidat*es,
- Potentiel de la manifestation, en particulier en matière de mise en réseau,
- Diffusion des résultats de la manifestation sous quelque forme que ce soit, par ex. mise en ligne,
- Ouverture internationale,
- Ouverture à des partenariats extérieurs.

En fonction de la durée et du format de la manifestation, celle-ci sera intitulée Atelier (durée de moins de 6 jours) ou École d'été ou d'hiver (durée de 6 jours ou plus).

Les manifestations devront en principe avoir lieu en France ou en Allemagne ; elles pourront exceptionnellement être localisées dans un pays tiers si une raison précise le justifie.

Montant et modalités de soutien :

Le montant de la subvention susceptible d'être attribuée par l'Université franco-allemande dépend de la durée de la manifestation scientifique et du nombre de participant*es. En règle générale, il s'élève à une somme comprise entre 2 000 € et 15 000 €. Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation. À ce titre, il peut couvrir tout ou partie des frais de déplacement et de séjour. Peuvent également être prises en charge les missions de vacation des étudiant*es destinées à l'organisation de la manifestation et les dépenses de communication spécifiques à celle-ci (publications, création d'un site web). Les frais de déplacement et de séjour des participant*es peuvent aussi être pris en charge. Les allocations de l'Université franco-allemande ne peuvent couvrir les frais engendrés par la participation éventuelle d'étudiant*es de niveau licence. Les frais d'honoraires ne pourront être acceptés que pour les intervenant*es externes aux établissements porteurs de la manifestation. Les frais de gestion ne sont pas éligibles. En conséquence, l'Université franco-allemande n'accepte pas le prélèvement par l'allocataire de frais de gestion sur le montant des allocations attribué.

Dates limites de dépôt des projets :

Les projets peuvent être déposés dans le cadre de trois campagnes de soutien aux dates suivantes : 15 mars 2023, 15 juin 2023 et 15 octobre 2023. La durée de l'évaluation ne dépassera pas en principe quatre mois à compter de la date limite de dépôt.

Le formulaire de demande de soutien figure sur le site internet de l'UFA : <https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/manifestations-scientifiques/>

Les critères de forme suivants devront être respectés :

- les demandes de soutien devront être présentées par deux enseignant*es-chercheur*euses rattaché*es chacun*e à un établissement d'enseignement supérieur ou à un organisme de recherche français ou allemand ; exceptionnellement elles pourront être déposées par deux jeunes chercheuses ou jeunes chercheurs ;
- le dossier de demande devra être signé par la direction des deux établissements d'enseignement supérieur ou organismes de recherche porteurs ;
- la demande de soutien devra être transmise en français et en allemand. À titre exceptionnel, elle pourra être déposée en anglais mais devra alors être traduite dans l'une des deux langues de travail de l'UFA ;
- le formulaire de demande devra être envoyé à l'UFA par voie électronique (mot-clé : Santé planétaire) à l'adresse suivante : manifestations_scientifiques@dfh-ufa.org

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à :

Maria Leprévost
+49 (0)681 938 12-105
leprevost@dfh-ufa.org